CALIA CONSEIL
24 RUE MICHAL - 75013 PARIS
TOUR PART DIEU - 129 RUE SERVIENT - 69003 LYON
STANDARD : 01.76.74.80.20 • FAX : 01.76.74.80.23
contact@caliaconseil.fr • www.caliaconseil.fr

Vincent PIERRARD
Samuel CAILLAT

Commune de Saint-Sylvain

Etude sur les conséquences d'un retrait de la CC Cingal-Suisse Normande pour rejoindre la CC Val ès dunes

Commune de Saint-Sylvain
Cingal - Suisse Normande

SOMMAIRE

1. Rappel de la démarche et méthodologie
2. Impact sur la CC Val ès dunes
3. Focus et bilan
4. Annexes

Rappel de la démarche

- Dans le cadre d'une réflexion concernant son retrait de la CC Cingal-Suisse-Normande afin de rejoindre la CC Val-Es-Dunes, la commune de Saint-Sylvain sollicite l'appui de CALIA Conseil pour l'accompagner dans l'élaboration d'un rapport d'impact détaillant les effets d'une telle procédure.

- En effet, en **conformité avec l'article L.5211-39-2 du CGCT**, la commune souhaite mener une étude visant à informer toutes les parties (les EPCI, les communes de la CC Val ès dunes, les services de l'Etat et le conseil municipal de Saint-Sylvain) des conséquences de son retrait de son EPCI actuel.

- C'est dans ce cadre qu'est présenté le rapport ci-après, synthèse des enjeux financiers et organisationnels liés à l'évolution des périmètres, en axant la restitution sur la Communauté de Communes Val ès Dunes.

Rappel de la démarche

- **Enjeux principaux et impacts du retrait de Saint-Sylvain**
  - Le présent rapport met en avant , dans le détail, les conséquences directes du retrait de Saint-Sylvain, soit :
    - L'évolution des recettes de fiscalité ménage et professionnelle à la hausse pour la CCVED
    - L'évolution des dépenses liées à l'évolution des charges propres aux compétences exercées par l'EPCI sur le territoire de la commune

- Les données suivantes s'appuient sur les comptes administratifs 2020 ou 2019 (impact de la crise à prendre en compte), les fiches DGF et FPIC 2020, les états fiscaux des collectivités, les contrats et les échanges directs avec la CC Cingal-Suisse-Normande.

Rappel de la démarche

- **Précision méthodologique**
  - Le retrait d'une commune d'un EPCI pour adhésion à un autre entraine de nombreux impacts pour les EPCI mais également l'ensemble des communes membres
  - Ces impacts, budgétaires et patrimoniaux, peuvent être classés en deux catégories :
    - **Des impacts « automatiques »,** sur lesquels les acteurs n'ont pas ou peu de prise, en tant que tels pouvant faire l'objet de simulations (notamment les impacts fiscaux, sur la péréquation, sur le personnel ou encore sur le repérimétrage automatique de certaines dépenses) – ces impacts sont simulés au sein du rapport
    - **Des impacts certains dans leur principe, mais impossibles à simuler précisément car dépendant de négociations ultérieures,** principalement entre la commune et l'EPCI de retrait (répartition de l'actif et du passif notamment) – ces impacts sont mentionnés par principe au sein d'hypothèses et/ou scénarios.

Rappel de la démarche

- L'analyse des dépenses et recettes des trois collectivités ont permis d'élaborer trois types d'hypothèses quant à leur évolution :
  - Une simulation fine quand elle est possible, reprenant les facteurs de calcul les plus exacts et fiables (fiscalité, dotations)
  - Des informations venant directement des services financiers des EPCI quant aux dépenses et recettes affectées aux compétences et correspondant au périmètre de Saint-Sylvain
  - L'utilisation d'une clé de répartition (selon la population, la fiscalité, ou clé mixte) lorsqu'aucune autre indication ne permet une répartition fine des ressources ou des charges.

Rappel de la démarche

- Focus sur l'harmonisation des compétences et sur le passage d'un EPCI en FPU à un EPCI en FA
  - La CCCSN et la CCVED n'appliquent pas le même régime fiscal :
    - Fiscalité Professionnelle Unique pour la CCCSN
    - Fiscalité Additionnelle pour la CCVED
  - Le transfert de l'exercice des compétences obligatoires ainsi que des compétences supplémentaires communes entre les deux EPCI est réputé neutre pour le budget de la CC Cingal-Suisse-Normande, du fait de la neutralisation des charges par la CLECT.
  - Les impacts pour la CC Val ès dunes concernant le nouvel exercice de ses compétences sur le territoire de la commune, ainsi que le transfert de nouvelles compétences (assainissement collectif notamment) sont détaillées dans le rapport.

SOMMAIRE

1. Rappel de la démarche et méthodologie

2. Impact sur la CC Val ès dunes

3. Focus et bilan

4. Annexes

Impact sur la CC Val ès dunes

- **L'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes Val ès dunes entraine :**
  - Une modification des bases fiscales du territoire, entrainant ainsi une augmentation des produits fiscaux prélevés par l'EPCI
  - Une modification des indices utiles au calcul de différentes dotations intercommunales
  - Une récupération des recettes et dépenses liées à certaines compétences en commun avec la CC Cingal-Suisse Normande.

Impact sur la CC Val ès dunes

- **Dépenses – Impacts sur les charges à caractère général (chapitre 011) – base 2020**
  - Charges d'entretien de la voirie (égales à la diminution de la CCCSN) => **+ 4 787,53 €**
- **Dépenses – Impacts sur le charges de personnel (chapitre 012) – base 2020**
  - Néant
- **Dépenses – Impacts sur les atténuations de produit (chapitre 14) – base 2020**
  - Hausse du prélèvement du FNGIR (équivalent à la baisse côté CCCSN) => **+ 20 775 €**
- **Dépenses – Impacts sur les charges de gestion courante (chapitre 65)**
  - Diverses contributions en lieu et place de la CCCSN (AUCAME, Mission locale) => **+ 3 462,20 €**
  - Contribution au syndicat de transport => + **20 000 €**

Impact sur la CC Val ès dunes

Recettes – Impacts sur la fiscalité (chapitre 73)

Recettes	Fiscalité ménage	Fiscalité professionnelle	FPIC	GEMAPI	Total
73	109 877,00	31 715,00	18 071,99	1 970,53	**161 634,52**

- L'accueil de Saint-Sylvain voit les indicateurs financiers de la CCVED baisser, et ainsi l'enveloppe de reversement du FPIC augmenter.
- Hausse de la TEOM (équivalente à la hausse des charges) => **+ 116 049,13 €**
  - A noter que les taux varient entre la CCCSN et la CCVED, cette dernière votant un taux unique sur son territoire
  - Les nouvelles charges liées à la compétence OM sont présumées égales aux nouvelles recettes perçues sur le territoire de la commune. C'est pourquoi ces dernières ne sont pas comptabilisées.

Impact sur la CC Val ès dunes

- **Recettes – Impacts sur les dotations et participations (chapitre 74)**
  - Hausse de la dotation d'intercommunalité => **+ 25 591,23 €**
    - La hausse constatée correspond à l'année 2020, et est due à la hausse du CIF de la CC, de la population et de l'indice synthétique de calcul. A terme, la CC se trouve dans un système de hausse continue de la dotation jusqu'à atteindre son montant plafond, soit 370 804 €, contre 330 970,95 € aujourd'hui
- **Recettes – Impacts sur les autres recettes de gestion courante (chapitre 75)**
  - Néant
- **Recettes – Impacts sur les produits des services (chapitre 70)**
  - Néant
- **Recettes – Impacts sur les atténuations de charges (chapitre 13)**
  - Néant

Impact sur la CC Val ès dunes

Synthèse financière – CC Val ès dunes

- A la suite de l'accueil de Saint-Sylvain, la CCVED verrait une hausse de son résultat courant :
  - Une hausse des dépenses à hauteur de 49 024,73 €
  - Une hausse des recettes à hauteur de 187 225,75 €
  - **Un solde global en hausse de 138 201,02 €**
- La Communauté de Communes voit son résultat augmenter suite à l'accueil de Saint-Sylvain, du fait de la prise en compte de nouvelles bases fiscales, sans nouvelle compétence déficitaire.

	Evolution dépenses	Evolution recettes	Evolution du solde de la collectivité
CC Val ès dunes	49 024,73	187 225,75	**138 201,02**

SOMMAIRE

1. Rappel de la démarche et méthodologie

2. Impact sur la CC Val ès dunes

3. Focus et bilan

4. Annexes

- **Focus sur le budget Assainissement**
  - **Assainissement collectif**
    - En cas de changement d'EPCI, la commune devra transférer sa compétence Assainissement Collectif.
    - Le transfert entraine la clôture du budget annexe existant aujourd'hui, et entraine le transfert du contrat de DSP vers la CC d'accueil
  - **Assainissement non collectif**
    - Les deux EPCI exercent la compétence Assainissement non collectif.
    - A l'instant T du transfert, il est considéré que les recettes dégagées par la redevance assainissement sur le territoire de Saint-Sylvain équilibrent les dépenses. Le transfert entre les deux EPCI est donc réputé comme neutre, même s'il est impossible aujourd'hui d'anticiper les différents arbitrages à venir : modification du fonctionnement, évolution du personnel, …
    - De plus, une part de l'actif du budget SPANC est, de droit, transférable à la CC accueillante, selon une clé de répartition à définir.

- **Focus sur le transport scolaire**
  - A l'heure actuelle, les deux EPCI passent par des syndicats en « représentation substitution ».
  - A l'instant T du transfert, il est considéré que la CC Val ès dunes remplace la CC Cingal-Suisse Normande dans le processus de représentation de la commune auprès du Syndicat Mixte du Collège de Cingal.
  - Il est considéré que le transfert d'une intercommunalité à l'autre est neutre financièrement pour la commune, la CCVED cotisant à la place de la CCCSN, mais qu'il entraine une nouvelle charge pour la CCVED en cas de transfert à hauteur de 20 000 €

Gains/pertes au global sur le territoire

- Le retrait de Saint-Sylvain de la CC Cingal-Suisse Normande pour rejoindre la CC Val ès dunes entraine, au global, une diminution de l'autofinancement des trois collectivités consolidées. Ces résultats s'expliquent par deux phénomènes principaux :
  - Une diminution globale des dotations de l'Etat, et des enveloppes de péréquation
  - Un gain fiscal pour les contribuables (si non variation des taux), se traduisant par une perte pour les collectivités

	Gain/perte	*Dont dotations/péréquation*	*dont Fiscalité*
CC Cingal-Suisse Normande	**- 110 678,78**	*- 76 184,19*	*- 339 938,42*
CC Val ès dunes	**138 201,02**	*25 591,23*	*161 634,52*
Saint-Sylvain	**- 213 317,74**	*16 356,89*	*26 744,47*
les 3 collectivités confondues	**- 185 795,50**	*- 34 236,07*	*- 151 559,43*

Gains/pertes au global sur le territoire – autres scénarios

- **Si Saint-Sylvain maintien la pression fiscale sur le territoire (hausse des taux de TFB et TFNB proportionnelle à la baisse des produits intercommunaux** :
  - Hausse des recettes fiscales à hauteur de 41 120,48 €
  - Limitation de la baisse de la Dotation de solidarité rurale (gain de 2 249,27 €)

Si maintien pression fiscale	Gain/perte	*Dont dotations/péréquation*	*dont Fiscalité*
CC Cingal-Suisse Normande	- 110 678,78	- 76 184,19	- 339 938,42
CC Val ès dunes	138 201,02	25 591,23	161 634,52
Saint-Sylvain	- 169 947,99	*18 606,16*	*67 864,95*
les 3 collectivités confondues	- 142 425,75	- *31 986,80*	- *110 438,95*

- **Si hausse supplémentaire de TFB de 1 point** :
  - Hausse cumulée des recettes fiscales à hauteur de 47 642,77 €
  - Limitation de la baisse de la Dotation de solidarité rurale (gain de 2 606,04 €)
  - Maintien de l'éligibilité à la Dotation Nationale de Péréquation (gain de 50 775 €)

Si hausse pression fiscale	Gain/perte	*Dont dotations/péréquation*	*dont Fiscalité*
CC Cingal-Suisse Normande	- 110 678,78	- 76 184,19	- 339 938,42
CC Val ès dunes	138 201,02	25 591,23	161 634,52
Saint-Sylvain	- 112 294,38	*69 737,48*	*74 387,24*
les 3 collectivités confondues	- 84 772,14	*19 144,52*	- *103 916,66*

SOMMAIRE

1. Rappel de la démarche et méthodologie

2. Impact sur la CC Val ès dunes

3. Focus et bilan

4. Annexes

Variation du FPIC des deux blocs communaux

- On observe une baisse globale pour le bloc communal CCCSN de 45 399,55 €, et une hausse globale pour la CCVED de 44 157,74 €
- Les efforts fiscaux sont calculés à partir des taux actuels, sans révision du fait d'un potentiel maintien de la pression fiscale

	CC Cingal-Suisse Normande
Effort fiscal avant retrait	1,1249
Effort fiscal après retrait	1,1278

	Part EPCI droit commun	Part communes droit commun
Reversement FPIC avant retrait	467 200,00	255 562,00
Reversement FPIC après retrait	422 578,59	254 364,53

Gain/perte	- 44 621,41	- 1 197,47
En € par habitant	- 1,88	- 0,05

	CC Val ès dunes
Effort fiscal avant retrait	1,1875
Effort fiscal après retrait	1,1648

	Part EPCI droit commun	Part communes droit commun
Reversement FPIC avant retrait	161 468,00	318 673,00
Reversement FPIC après retrait	180 235,14	344 063,60

Gain/perte	18 767,14	25 390,60
En € par habitant	0,94	1,27

Variation du FPIC des communes de la CCVED après accueil de Saint-Sylvain

	Reversement FPIC actuel	Reversement FPIC après retrait	Différence	%age
VALAMBRAY	26 091,10	25 237,59	- 853,51	-3,38%
ARGENCES	64 777,83	62 668,98	- 2 108,85	-3,37%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	2 125,42	2 055,60	- 69,82	-3,40%
BELLENGREVILLE	25 939,88	25 095,25	- 844,62	-3,37%
CAGNY	18 159,37	17 560,06	- 599,31	-3,41%
CANTELOUP	4 629,32	4 480,40	- 148,92	-3,32%
CESNY-AUX-VIGNES	11 938,82	11 557,02	- 381,80	-3,30%
CLEVILLE	8 745,03	8 463,06	- 281,98	-3,33%
CONDE-SUR-IFS	10 422,79	10 086,48	- 336,31	-3,33%
EMIEVILLE	15 187,62	14 700,35	- 487,27	-3,31%
FRENOUVILLE	41 006,28	39 679,85	- 1 326,43	-3,34%
JANVILLE	7 613,01	7 366,39	- 246,62	-3,35%
MOULT-CHICHEBOVILLE	42 195,94	40 813,12	- 1 382,82	-3,39%
OUEZY	4 765,00	4 610,29	- 154,71	-3,36%
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGE	5 269,79	5 100,27	- 169,51	-3,32%
SAINT-PAIR	4 493,59	4 348,09	- 145,50	-3,35%
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	5 206,68	5 038,41	- 168,27	-3,34%
VIMONT	20 105,54	19 461,46	- 644,08	-3,31%
SAINT-SYLVAIN	14 767,25	35 740,95	20 973,69	58,68%

Focus fiscalité CC Val ès dunes

	Produits VED 2020	Part St Sylvain si dans VED	Produits VED avec St Sylvain	Gain brut VED
TH	773 629,00	61 623,28	835 252,28	61 623,28
TFB	899 960,00	39 981,64	939 941,64	39 981,64
TFNB	110 306,00	8 271,78	118 577,78	8 271,78
CFE	433 917,00	27 996,81	461 913,81	27 996,81
CVAE	189 193,00	3 019,00	192 212,00	3 019,00
TASCOM	-	-	-	-
IFER	181 076,00	698,73	181 774,73	698,73
TAFNB	-		-	-
TEOM	1 457 145,00	116 049,13	1 573 194,13	116 049,13
Total	4 045 226,00	257 640,36	4 302 866,36	**257 640,36**

Focus Dotation d'Intercommunalité

	2020	
	CC Cingal-Suisse Normande	CC Val ès dunes
CIF avant retrait	0,6464	0,3363
CIF après retrait	0,6242	0,3438

	Part EPCI droit commun	Part communes droit commun
Dotation avant retrait	1 110 858,48	323 251,24
Dotation après retrait	1 046 316,29	348 842,48

Gain/perte	- 64 542,19	25 591,23

CALIA CONSEIL

24 RUE MICHAL - 75013 PARIS
TOUR PART DIEU - 129 RUE SERVIENT - 69003 LYON
STANDARD : 01.76.74.80.20
FAX : 01.76.74.80.23
contact@caliaconseil.fr
www.caliaconseil.fr